

Don manuel de parts sociales. Oui, c'est possible !

« Un don manuel de parts sociales : ça n'existe pas et seul un notaire peut établir un acte de donation » : vrai ou faux ?

Les parts sociales peuvent faire l'objet d'un don manuel.

Certes, un écrit sous seing privé qui accompagne la donation entraîne sa nullité (C. civ., art. 931). Mais, le don manuel échappe au formalisme de l'article 931 du code civil.

Cass. civ. 1, 13 janv. 2016, n° 14-28297 : « La preuve de l'existence ou de l'absence du don manuel échappe au formalisme de l'article 931 du Code civil et peut être rapportée par tous moyens »

D'autre part, l'acte authentique n'est pas obligatoire pour réaliser une donation de parts sociales, ni pour la constater.

Le transfert de propriété de parts sociales, qui **réalise** la donation, a lieu au moment du consentement des parties (C. civ., art. 938) qui n'a l'obligation de revêtir la forme écrite. La cession de parts de société civile doit être **constatée** par écrit (C. civ., art. 1322). Constater n'est pas réaliser.

La loi impose l'acte authentique pour la transmission des biens soumis à publicité de transfert de propriété : immeubles (Décret n° 55-22 du 4 janvier 1955), bateaux (Loi du 10 décembre 1874), navires (Loi du 5 juillet 1917), aéronefs (Loi du 31 mai 1924). Tous les autres biens, dont les parts sociales, peuvent faire l'objet d'un don manuel, par application des règles du droit :

1/ Au plan civil, la règle « tout ce qui n'est pas interdit est permis » prévaut.

Déclaration du 26 août 1789 des droits de l'homme et du citoyen, article 5 : « La loi n'a le droit de défendre que les actions nuisibles à la société. Tout ce qui n'est pas défendu par la loi ne peut être empêché, et nul ne peut être contraint à faire ce qu'elle n'ordonne pas ».

2/ Principe : « Il n'y a pas de nullité sans texte ».

• CPC, art. 114, al. 1 : « Aucun acte de procédure ne peut être déclaré nul pour vice de forme si la nullité n'en est pas expressément prévue par la loi, sauf en cas d'inobservation d'une formalité substantielle ou d'ordre public ». • C. com., art. L 235-1 • Cass. com., 30 mai 2012, [n° 11-16272](#)

De plus, le don manuel de parts sociales est autorisé :

- par la jurisprudence (CA Paris, Pôle 3, ch. 1, 27 mai 2020, n° 18-22249)

- par le Ministère de la Justice (Rép. min. Urbaniak, JOAN Q, 13 mai 1996, [n° 33840](#)), par le CCRCS (avis [n° 2012-039](#), 25 oct. 2012), par le site officiel d'information administrative pour les entreprises ([entreprendre.service-public.fr](#)), par l'administration fiscale (BOI-ENR-DMTG-20-30-20-20, n° 220)

- par des greffes du tribunal de commerce (« Déclaration au RCS de l'identité des associés tenus indéfiniment ou indéfiniment et solidairement res Selon le Greffe de Paris, pour les parts de société civile : « Lorsque la répartition des parts a été modifiée depuis l'immatriculation au RCS, il convient de produire : Don manuel de parts : un exemplaire original d'un acte de la société (procès-verbal d'assemblée générale par exemple) constatant la réalisation du don manuel dûment enregistré auprès des services des impôts ». <https://www.greffe-tc-paris.fr/fiche/declarationassociessocietescivile>

Exemples de dons manuels de parts sociales enregistrés par les greffes des tribunaux de commerce, qui ont pour mission de vérifier les formalités.

RCS Aix-en-Provence [451 696 421](#), SARL, enregistré le 3 avril 2015

RCS Avignon [498 167 667](#), SCI, enregistré le 23 septembre 2021

RCS Bastia [484 092 820](#), SCI, enregistré le 19 mai 2015

RCS Bayonne [391 442 860](#), SARL, enregistré le 10 septembre 2018
RCS Chambéry [451 696 421](#), SCI, enregistré le 24 septembre 2021
RCS Créteil [422 718 304](#), SCI, enregistré le 16 juin 2021
RCS Fréjus [332 855 006](#), SCI, enregistré le 19 juin 2017
RCS Lille [479 717 142](#), SCI, enregistré le 6 juillet 2022
RCS Marseille [440 355 477](#), SCI, enregistré le 15 mars 2021
RCS Nanterre [498 167 667](#), SCI, enregistré le 12 avril 2023
RCS Paris [843 262 379](#), SARL, enregistré le 11 juillet 2022...

Selon le Greffe de Paris, pour les parts de société civile : « Lorsque la répartition des parts a été modifiée depuis l'immatriculation au RCS, il convient de produire :

Don manuel de parts : un exemplaire original d'un acte de la société (procès-verbal d'assemblée générale par exemple) constatant la réalisation du don manuel dûment enregistré auprès des services des impôts ». <https://www.greffe-tc-paris.fr/fiche/declarationassociessocietescivilile>

Le principe d'égalité de traitement exige que des situations comparables ne soient pas traitées de manière différente.

♦ Cass. civ., 2, 27 sept. 2018, 17-20245 ♦ CA Paris, 25 sept. 2014, Bigeard, RG 2013/05595...

Exiger l'acte authentique, c'est ajouter à la loi des conditions qui n'y figure pas.

Actions et parts sociales, le don manuel peut porter sur la nue-propriété, avec réserve d'usufruit : ♦ Cass. req., 6 févr. 1844 ♦ Cass. civ. 1, 11 août 1880 ♦ Cass. req. 28 oct. 1935 ♦ Cass. civ. 1, 25 févr. 1997, [n° 94-22022](#).

Le don manuel échappe au formalisme de l'acceptation¹ et à l'état estimatif.

Sources juridiques : https://www.gestion-de-patrimoine-du-chef-d-entreprise.com/50_don-manuel-de-parts-sociales.pdf

¹ Le don manuel échappe au formalisme de l'acceptation : ♦ Cass. civ. 1, 10 oct. 2012, [n° 10-28363](#) ♦ Cass. civ. 1, 13 janv. 2016, [n° 14-28297](#) ♦ Cass. mixte, 21 déc. 2007, [n° 06-12769](#)